

---

**DESTINATAIRE** → BAPE

---

**EXPÉDITEUR** → RECYC-QUÉBEC

---

**DATE** → 23-01-2020

---

**OBJET** → Réponses aux questions DQ4 – Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie

---

## QUESTIONS

- 1) Dans le Bilan 2018 de RECYC-QUÉBEC - section élimination, lorsque l'on parle de quantités totales de matières éliminées (Tableau 1.2 – Quantité de matières résiduelles éliminées excluant les boues) ou de quantités de matières enfouies (Figure 1.1 Quantité de matières acheminées dans les différents lieux d'enfouissement et proportion de matières utilisées en recouvrement ou autres usages), cela inclut-il les matériaux de recouvrement ?**

Réponse :

Les données du Tableau 1.2 – pour les quantités de matières éliminées – excluent totalement les quantités de matières utilisées en recouvrement ou autres usages. Quant aux données de la Figure 1.1, les bandes oranges indiquent les quantités enfouies, excluant les données pour les quantités incinérées tel qu'indiqué au Tableau 1.2 et les boues tel qu'indiqué au Tableau 1.3. Quant à la ligne bleue de la Figure 1.1, elle représente les quantités totales de matières utilisées en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement.

Référence : Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec – [section élimination](#) (RECYC-QUÉBEC, 2019)

- 2) Quelle serait la moyenne de matières enfouies par habitant au Québec en incluant l'ensemble des matériaux de recouvrement (2012-2018) ?**

Réponse :

Le tableau suivant indique pour les années 2012 à 2018 les quantités de matières résiduelles éliminées de même que les quantités de matières utilisées en recouvrement ou autres usages, exprimées en kilogrammes par habitant, de même que la moyenne pour ces différentes années.

|                                                                    | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Moyenne<br>2012-<br>2018 |
|--------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------------|
| <b>Quantité éliminée<br/>(kg/hab.)</b>                             | 726  | 718  | 703  | 685  | 659  | 708  | 697  | <b>699</b>               |
| <b>Quantité en<br/>recouvrement ou<br/>autres usages (kg/hab.)</b> | 234  | 227  | 240  | 270  | 317  | 334  | 305  | <b>276</b>               |

Référence : [Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec](#) et Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec – [section élimination](#) (RECYC-QUÉBEC, 2017 et 2019)

**3) SVP, résumer les initiatives actuellement en place et celles prévues pour réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Pour chacune de ces mesures, veuillez donner le total de réduction par habitant par année qu'elles seraient susceptibles d'entraîner.**

Réponse :

Le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a pour principal objectif de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées. Cet objectif a été atteint pour l'année 2015 et demeure toujours maintenu pour l'année 2018. Le bilan de ce plan d'action est en cours de préparation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC).

Depuis 2011, RECYC-QUÉBEC a par ailleurs contribué à l'atteinte de ces résultats en soutenant les quelque 800 partenaires issus des secteurs de la récupération, du tri, du recyclage et de la mise en valeur. 14 programmes d'aide financière et appels de proposition ont été lancés par RECYC-QUÉBEC au cours de cette période et plus de 50 M\$ ont été investis dans plus de 1 300 projets. À ces efforts s'ajoutent ceux mis en place par le MELCC au cours de cette même période.

Quant aux actions prévues, le gouvernement devrait annoncer prochainement le Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles au Québec. Il comporte plusieurs actions concrètes et, à l'instar du Plan d'action 2011-2015, il identifiera l'atteinte d'une cible générale de réduction de la quantité par année éliminée par habitant plutôt que l'identification de cibles précises pour chacune des mesures qui seront mises en place. Une des mesures importantes qui contribuera à la réduction des quantités éliminées est l'adoption de la Stratégie de valorisation de la matière organique, qui vise à assurer la mise en place de services de récupération pour le papier/carton, les matières organiques et le bois générés par tous les secteurs, ainsi que le déploiement d'infrastructures de recyclage pour traiter ces matières.

Par ailleurs, RECYC-QUÉBEC a indiqué dans son Plan stratégique 2017-2022 plusieurs objectifs visant la réduction des quantités éliminées de même qu'une cible à atteindre pour 2021-2022 de 625 kg éliminés par habitant.

Référence : [Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#) et [Plan stratégique 2017-2022 de RECYC-QUÉBEC](#) (RECYC-QUÉBEC, 2020)